

Le sénateur Olson: Oui, je vais tenter de l'obtenir.

L'honorable John M. Godfrey: Honorables sénateurs, j'ai une question qui fait suite à celle qu'a posée le sénateur Marshall. Comme le sénateur l'a signalé, la Bowater est une société multinationale. Le leader du gouvernement pourrait-il vérifier si cette société a aussi fermé des usines dans d'autres pays?

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, j'ajouterais cette question à la note que je transmettrai au ministre, et je veillerai à ce que ce point fasse partie des recherches.

LES MESURES LÉGISLATIVES

LE BILL S-31—L'ÉTUDE PAR LE CAUCUS LIBÉRAL

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement au sujet du bill S-31. Les honorables sénateurs ne sont pas sans savoir que le caucus libéral a créé un comité spécial pour étudier le bill S-31. Le comité comprend deux sénateurs, je crois, dont l'un serait le sénateur Riel et l'autre, un sénateur dont le nom m'échappe. Or, le comité spécial a indiqué qu'il présenterait un rapport vers le 17 janvier. Ma question est la suivante: Serait-il en aucune façon utile que le comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles fasse un rapport sur ce bill avant que nous n'ayons pris connaissance des vues du comité spécial. Les vues du comité auront bien sûr une grande importance puisqu'elles recueilleront la faveur du gouvernement. Aussi je saurais gré au leader du gouvernement de répondre d'abord à cette question.

● (1430)

L'honorable H. A. Olson (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je pense que nous devons nous reporter aux mots employés et à l'explication fournie par le leader de l'opposition quand il a proposé la motion que nous avons adoptée voulant que le sujet du bill S-31 soit renvoyé au comité des affaires juridiques et constitutionnelles pour que celui-ci puisse en examiner l'incidence sur les relations fédérales-provinciales...

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Et le replacer dans le contexte.

Le sénateur Olson: ... et se faire une idée du contexte—je reprends ici les paroles du leader de l'opposition—en vue de déterminer la position qui serait prise lors de la deuxième lecture. Je crois que c'est presque exactement ce qu'il a dit.

Le sénateur Flynn: Je ne mets pas en doute votre explication, mais je me demande à quelle conclusion vous voulez en venir.

Le sénateur Olson: J'en déduis que le leader de l'opposition est d'accord jusque-là. Si c'est le cas, je pense alors que lui et moi-même serons d'accord pour dire que le comité des affaires juridiques et constitutionnelles a accompli du bon travail lorsqu'il s'est plié aux désirs du Sénat en acceptant la question telle qu'elle lui a été soumise.

Nous en arrivons maintenant à la seconde partie des observations du sénateur Flynn, à savoir s'il est nécessaire ou non de faire des recommandations ou de procéder à des modifications. Vous conviendrez avec moi, j'en suis persuadé, qu'un accord de principe doit intervenir ici même à l'occasion du débat de

deuxième lecture, avant lequel la question des recommandations ne se pose vraiment pas. Il faudrait donc que nous soyons saisis de ce projet de loi, afin que nous puissions en débattre et voter, après que nous aurons accédé à la demande du sénateur Flynn et que le comité nous aura transmis les données nous permettant de mieux être en mesure de déterminer si oui ou non nous devrions souscrire aux principes que prône le bill S-31.

Le sénateur Flynn: Le leader du gouvernement nous a donné une réponse très longue, mais il n'a rien dit de très précis. Je tiens à signaler au leader que nous avons souscrit à la motion prévoyant le renvoi du projet de loi au comité des affaires juridiques et constitutionnelles, car ce projet de loi s'en prend avant tout aux relations fédérales-provinciales. Rien ne nous empêche cependant de poursuivre le débat par la suite.

Le sénateur Frith: Non, le contexte.

Le sénateur Olson: C'est là le point.

Le sénateur Flynn: C'est là le point que soulèvent nos vis-à-vis, mais pas nous de ce côté-ci. J'ai dit «principalement» et j'ai insisté pour que ce soit «principalement». Quoi qu'il en soit, pour ce qui est de l'objet de ce projet de loi, je pense que la préoccupation de ce comité spécial créé par le caucus libéral ou les partisans du gouvernement aura beaucoup à voir avec la position de notre comité sur cette question. Les honorables sénateurs peuvent s'imaginer ce qui se passerait si nous étions forcés de passer au débat de deuxième lecture et que le comité nous arrive avec quelque chose de tout à fait différent. Nous aurions l'air stupides, et même si cela nous est déjà arrivé, j'aimerais autant que cela ne se produise pas. Lorsque j'ai dit au comité que des provinces s'opposaient au bill, l'honorable André Ouellet, ministre de la Consommation et des Corporations, a répondu que seul le Québec s'opposait au projet la loi et que j'étais dans l'erreur. Étant donné que la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec et Terre-Neuve ne souscrivent pas à ce projet de loi et que M. Ouellet, si j'en crois les rumeurs, entend consulter les provinces, il me semble qu'il s'agit là d'une autre raison pour laquelle le comité des affaires juridiques et constitutionnelles ne devrait pas être pressé de faire rapport sur cette question avant que cette réunion ait eu lieu, car M. Ouellet pourrait très bien être disposé à modifier sa position dans une certaine mesure. Il sera certainement influencé par cette réunion et par le rapport du comité spécial du caucus libéral.

● (1435)

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, j'ai beaucoup apprécié ce qu'a dit le leader de l'opposition. Il ne fait que renforcer ma conviction que le bill S-31 devrait être renvoyé officiellement à un comité qui puisse y apporter des amendements. Pour l'instant, le comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles n'a pas été saisi officiellement du projet de loi. Il a simplement été chargé d'en étudier le sujet.

Il serait utile pour tout le monde, selon moi, que nous reprenions à notre compte les travaux que le comité des affaires juridiques et constitutionnelles a effectués dans le cadre de son mandat restreint, puisqu'il ne prévoyait pas l'étude complète du projet de loi. Il serait bon que nous passions à l'étape suivante et étudions le principe du projet de loi. Le leader de l'opposition sait fort bien qu'après la deuxième lecture le projet de loi est généralement renvoyé au